

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mont Ste-Marie Inc.	Numéro de permis 744015	Date d'inspection Le 06 novembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Mont Ste-Marie Inc. préscolaire & après-classe		Numéro de téléphone (506) 735-9199	
Adresse 641 rue St-François Edmundston NB E3V 1H6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	06 nov. 2024	06 nov. 2024
Commentaires : Il y avait des produits ménagés dans la salle de bains. Ceux-ci sont en hauteur et inaccessibles mais doivent être barré sous-clé. Ceci a été fait à ma demande.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	06 nov. 2024	06 nov. 2024
Commentaires : les médicaments des enfants sont barrés sous-clés dans les locaux. Cependant, lors de ma visite, les médicaments du personnel est rangé dans une armoire inaccessibles aux enfants, dans le bureau mais ils doivent être barré sous clé. Ceci a été fait lors de ma demande.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Inspection de renouvellement fait le 6 novembre 2024. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.</p> <p>En a.m. j'observe le groupe des 4 ans. Ceux-ci ont pris la collation, joué à l'extérieur, fait la lecture, dîner et temps de repos.</p> <p>Les après-classe arrivent plus tard en p.m. vers 2h45. Ils mangent leur collation et font des jeux libres (Chaises musicales, bricolage, legos).</p> <p>Il pleut en p.m. les enfants n'ont donc pas été à l'extérieur. Ils font des activités dans le gym et dans leur classe.</p> <p>Les heures de développement professionnel ont été complétées pour les éducatrices concernées.</p> <p>Les lacunes ont aussi été corrigés la journée de la visite.</p>
--

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 novembre 2024

Date

original signé par
Sonia Saucier

Le 06 novembre 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date